

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 10 juin 2026

Date d'affichage/publication : le 10 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 31

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de membres présents : 28

Absent : 1

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Sébastien ROUX, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur René GEVAERT, Monsieur Jean-Noël RYS, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Técla MENAGER, Monsieur Thibault THERBY

Absent : Monsieur Nicolas LEDRUE

Démissionnaires : Monsieur Franck DUTILLEUL, Madame Marie-Hélène DELFORGE, Monsieur Laurent BERTELOOT, Madame Estelle PLUQUET née CHEVALON, Monsieur Pascal DELOFFRE, Madame Silvana MICUCCI née DENNIN, Monsieur Nicolas REMY, Madame Micheline VERGAERT, Madame Sandrine CRYSPIN, Monsieur Francis GLAIZAL, Madame Dominique DELOFFRE, Madame Léa NAERHUYSEN, Monsieur Sébastien FEUTRY, Madame Valérie MAHON née COOL, Monsieur Patrice LESAFFRE, Madame Brigitte DUTILLEUL, Monsieur Alexandre DUQUESNE, Madame Ouarda DRICI, Monsieur Francis LANDREZ, Madame Nathalie RICHTER, Monsieur Daniel LANDRE, Madame Dominique TAGON, Monsieur Philippe NYS, Madame Véronique TIBONNIER, Monsieur Éric VAILLERANT, Madame Noëlle DUBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Sandra KUGLER-HELLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Institutions et vie politique

Désignation des représentants (5.3)

**DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU A LA
SAEM VILLE RENOUVELEE
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Par délibération du 29 mars 1996, le Conseil Municipal a décidé de faire entrer notre commune dans le capital de la **S.A.E.M. Ville Renouvelée**, Société Anonyme d'Economie Mixte fondée en 1980 pour œuvrer au développement économique et renouvellement urbain des territoires de la métropole lilloise.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner **un** représentant du Conseil Municipal au sein de cet organisme qui représentera la commune aux assemblées générales et siègera à l'Assemblée spéciale et au Conseil d'administration.

Les statuts prévoient une limite d'âge fixée à 75 ans.

Le représentant devra pouvoir se rendre disponible au moins lors des quatre conseils d'administration annuels qui se tiennent en journée. Il pourra accepter toutes fonctions que lui confierait le Conseil d'Administration de la SAEM ville Renouvelée.

Le siège est nominatif, il ne peut être désigné un suppléant.

☞ Il vous est proposé la candidature de :

⇒ Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

Votants : 30

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 30

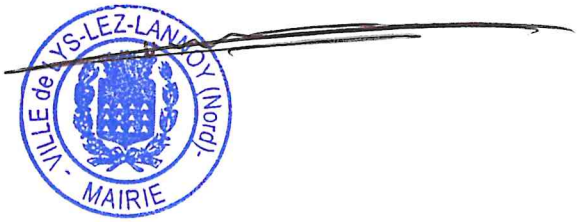
Majorité absolue : 16

Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été désigné comme membre pour représenter la commune à la **S.A.E.M. Ville renouvelée**.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



La secrétaire de séance
Sandra KUGLER-HELLIN

